

Eric BOTHOREL
Député des Côtes d'Armor
5^{ème} circonscription

Paris, le mardi 8 août
2017

Monsieur Jean-Yves Le Drian
Ministre de l'Europe et des Affaires
étrangères

Ministère de l'Europe et des Affaires
étrangères
37, Quai d'Orsay
75007 Paris

EB – 08/08/2017

Objet : Situation de M. Loup Bureau, journaliste emprisonné en Turquie

Monsieur le Ministre, *cha en*

Je souhaite attirer votre attention sur la situation de notre compatriote et journaliste, M. Loup Bureau, ancien étudiant de l'IUT de Lannion.

Vous n'êtes pas sans savoir que M. Bureau a été arrêté par les autorités turques, le 26 juillet dernier, à Silopi dans la province de Sirnak, à la frontière de l'Irak et de la Syrie. Formellement mis en cause pour « participation à un groupe terroriste », il est désormais incarcéré à la prison de Sirnak depuis le 1^{er} août.

Les faits qui lui sont reprochés ne renvoient pourtant qu'à son activité de journaliste et ne semblent en rien susceptibles de recevoir une telle qualification judiciaire. L'acte d'accusation ne mentionne en effet qu'un reportage réalisé par M. Bureau en 2013 sur la situation de populations civiles kurdes qui se sont engagées aux côtés du YPG pour lutter contre l'Etat islamique au nord de la Syrie.

A l'évidence, cette incarcération ne révèle rien d'autre que la dérive dans laquelle la Turquie est engagée : celle qui consiste à réprimer la liberté attachée au travail journalistique et à bafouer l'indépendance de la presse.

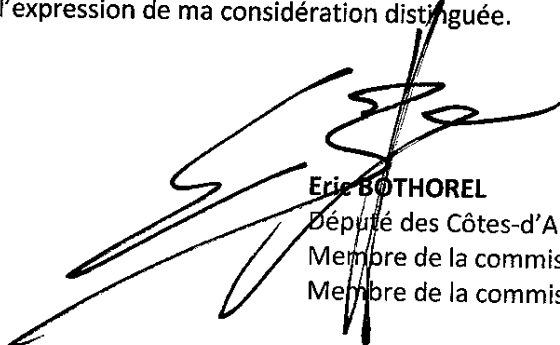
En associant officiellement journalisme et terrorisme, les autorités turques franchissent un cap alarmant. Elles démontrent sans ambiguïté leur volonté de museler les médias, alors que le contexte d'instabilité institutionnelle est propice au renforcement autoritaire du pouvoir central.

Si rien n'est fait, il est à craindre que les arrestations arbitraires de journalistes étrangers se multiplient dans la région, et ce au mépris des principes démocratiques les plus essentiels. M. Bureau est d'ailleurs le troisième journaliste français arrêté en Turquie en un an. Cette situation ne peut perdurer.

La France se doit de porter une parole forte et d'entreprendre tout le nécessaire pour que les valeurs de liberté, humanistes et démocratiques dont elle est dépositaire cessent d'être piétinées de la sorte.

Au-delà de cette position de principe, c'est avant toute chose la libération de notre compatriote qui doit être obtenue de toute urgence. C'est pourquoi je sollicite aujourd'hui votre haute bienveillance afin que tous les efforts soient déployés en ce sens et que M. Bureau puisse retrouver sa famille et ses proches au plus vite.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Eric BOTHEREL
Député des Côtes-d'Armor (5^e circonscription)
Membre de la commission des affaires économiques
Membre de la commission des affaires européennes